



Fiche établissement

La Villa d'Hestia

- Appartements de coordination thérapeutique
- Lits halte soins santé

Secteur : Handicap & insertion

Administrateur délégué

Thierry DEGOUL

Directrice de pôle

Virginie BROLIQUET

Médecin ACT et LHSS

Dr Hanen FERRA

Fiche identité

— Historique

ACT d'Hestia : déc. 2005

LHSS d'Hestia : déc. 2007

— Capacité d'accueil

ACT d'Hestia : 22 places

17 en individuel

5 en semi collectif

LHSS d'Hestia : 30 lits

— Personnels

ACT : 9 ETP

LHSS : 18 ETP

— Coordonnées

43-45, rue Antonin Perrin

69100 Villeurbanne

Tél. 04 69 16 70 00

accueil@hestia-orsac.fr



► Les ACT d'Hestia : Appartements de Coordination Thérapeutique

- L'objet du **service ACT** est d'assurer la coordination médicale et psychosociale de personnes atteintes de **maladies chroniques sévères** et nécessitant un **suivi médical et psychosocial** individualisé et régulier.

Le but de cette prise en charge temporaire (environ 18 mois) est d'accompagner le résident afin qu'il devienne **autonome par rapport à la gestion de la maladie et du traitement** (prévention, suivi et régularité du soin et des différents aspects de la santé du résident) et pour les actes de la vie quotidienne. L'objectif final est la sortie vers un logement de droit commun. Certains résidents trouvent également un emploi pendant leur séjour aux ACT.

- L'équipe pluridisciplinaire des ACT et un semi-collectif de **5 places** se situent au sein des mêmes locaux que les lits halte soins santé.

Les **17 logements** mis à disposition des résidents se répartissent quant à eux principalement sur la commune de Villeurbanne, au sein du parc des bailleurs sociaux.

► Les LHSS d'Hestia : Lits Halte Soins Santé

- Cette structure accueille toute personne adulte, homme ou femme, ne disposant pas de domicile ou ne pouvant l'investir et dont l'état de santé nécessite des **soins médicaux et paramédicaux**, qui lui seraient dispensés à domicile si elle en disposait.

Conformément à une circulaire du 7 février 2006, les lits halte soins santé « ne se substituent pas à l'hôpital et ne sont pas dédiés à une pathologie donnée », mais « offrent une prise en charge médico-sociale de la personne en situation de précarité ».

- Ils sont destinés à « l'accueil temporaire des personnes (en principe 2 mois maximum) quelle que soit leur situation administrative, dont l'état de santé ne justifie pas l'hospitalisation mais nécessite une prise en charge adaptée... un hébergement, des soins médicaux et paramédicaux, un suivi thérapeutique, un accompagnement social, des prestations d'animation et d'éducation sanitaire. Ils sont accessibles aux personnes handicapées. »

Un dispositif innovant

Les lits halte soins santé ont été définis par un texte de février 2006 (circulaire DGAS/SD1A/2006/47), l'ouverture des lits de la Villa d'Hestia suivant rapidement, en décembre 2007. Le projet a été monté en coopération étroite avec les **tutelles du Rhône**. Les lits « de repos » ouverts par le **Samu social de Paris** ou l'**Armée du Salut à Lyon** préfiguraient ce type d'accueil.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, ce dispositif est complété par une activité de **20 Lits d'accueil médicalisés (LAM)**. Implantée au sein de la Maison d'Hestia (Lyon 5^{ème}), cette activité, nouvelle en région Auvergne-Rhône-Alpes doit à moyen terme s'installer sur le site de Villeurbanne à proximité de la Villa d'Hestia.